

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville www.villaz.fr – sous la rubrique « La Mairie » - « Décisions municipales »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 9 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Auto financement BP 2020 : 1.406.936 €

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. A titre de comparaison, la commune a perçu au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement :

Recettes	2019	2018	2017
7411 - DGF	193.158 €	198.065 €	200.979 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (*Recettes BP 2020 : 730.000 €*)

Recettes	2019	2018	2017
73111 Contributions directes	733.750 €	702.759 €	683.132 €

- Les dotations versées par l'Etat (*cf. point suivant*)

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*Recettes cantine BP 2020 : 210.000 €*)

Recettes	2019	2018	2017
Cantine scolaire	210.713 €	173.730 €	166.068 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Intitulé	BP 2019	BP 2020
023	<i>Virt à la section d'investissement</i>	961 540,00	1 406 936,73
022	Dépenses imprévues	116 000,00	100 000,00
011	Charges à caractère général	924 600,00	1 115 330,00
012	Charges de personnel	1 011 000,00	1 019 400,00
014	Atténuation de produits	50 000,00	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	218 949,00	273 122,00
66	Charges financières	85 300,00	79 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
42	Dotations amortissements et provisions	3 700,00	3 626,82
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 372 089,00	4 059 315,55
RECETTES			
Chapitre	Intitulé	BP 2019	BP 2020
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	779 930,52	1 388 258,05
013	Atténuation des charges	40 800,00	35 600,00
70	Produits des services du domaine	289 900,00	295 900,00
73	Impôts et taxes	1 482 856,00	1 522 460,00
74	Dotations et participations	625 500,00	666 995,00
75	Autres produits de gestion courante	148 000,00	150 000,00
76	Produits financiers	2,48	2,50
77	Produits exceptionnels	5 100,00	100,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 372 089,00	4 059 315,55

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- *concernant les ménages*

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'Habitation	7,98%	7,98%
Taxe Foncier Bâti	7.54 %	7.54 %
Taxe Foncier Non Bâti	48.42 %	48.42 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **730.000 €**

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat au budget 2020 s'élèveront à :

- Au titre de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF) : **190.000 €**
- Au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : **140.000 €**

A titre de comparaison, la commune a perçu :

Recettes	2019	2018	2017
7411 - DGF	193.158 €	198.065 €	200.979 €
74121 DSR	142.618 €	135.316 €	142.067 €

II. La section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites *patrimoniales* telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et *les subventions d'investissement* perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Intitulé	BP 2019	BP 2020
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
10	Dotations, fonds, divers et réserves	3 500,00	3 500,00
16	Remboursement d'emprunt et dettes	147 000,00	138 000,00
2041582	Autres groupements - bât et installations	0,00	4 700,00
20	Immobilisations incorporelles	86 216,00	108 520,00
21	Immobilisations corporelles	856 326,00	936 997,00
4581	EP Provinces/Félan pour compte de tiers	90 740,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 789 597,00	1 781 362,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	73 500,00	5 265,48
041	Opérations patrimoniales	0,00	12 780,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 046 879,00	2 991 124,48

RECETTES

Chapitre	Intitulé	BP 2019	BP 2020
001	Solde d'exécution section d'investissement	180 163,88	748 110,13
021	Virt de la section de fonctionnement	961 540,00	1 406 936,73
10	Dotations, Fonds divers et réserves	264 260,00	230 000,00
10226	<i>Taxe d'aménagement</i>	<i>179 260,00</i>	<i>70 000,00</i>
10222	<i>FCTVA</i>	<i>85 000,00</i>	<i>160 000,00</i>
4582	<i>Remboursement GRAND ANNECY EP</i>	90 740,00	249 871,80
1068	Affectation résultat fonctionnement	1 107 555,12	0,00
13	Subventions d'investissement :	438 920,00	339 799,00
040	Immobilisations corporelles	3 700,00	3 626,82
041	Opérations patrimoniales	0,00	12 780,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 046 879,00	2 991 124,48

c) Les principaux projets de l'année 2020 inscrit au 2315 pour un montant de 1.441.982 € sont les suivants :

- Passage piéton derrière Presbytère
- Aménagement doux Route de Nâves
- Aménagement route du Porcheron – route de la Fillière – route du Pré fleuri (1^{ère} phase)
- Aménagement trottoirs Caton-Rossand – Arrêt de bus rue du Pont d'Onnex
- Sécurisation divers voies douces
- Aménagement route du Félan / carrefour route des provinces
- Aménagement route des provinces

d) Les subventions d'investissements prévues :

Des dossiers de demande de participation financière ont été présentés pour le BP 2020 auprès de la Région (Intervention régionale pour la sécurisation des auvergnats et des rhônalpins), de l'Etat (Dotation des Equipement des Territoires Ruraux 2020) et FIPD 2020 (Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance)

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Synthèse du budget 2020 :

Dépenses de fonctionnement 4.059.315 €	Recettes de fonctionnement 4.059.315 €
Dépenses d'investissement 2.991.124 €	Recettes d'investissement 2.991.124 €
Dont 998.836 € au titre des restes à réaliser 2019	* affectation du résultat 2019 : 748.110 € * virement de la section de fonctionnement : 1.406.936,73 €

b) Etat de la dette

Objet emprunt	Banque	Date du contrat	Capital emprunté	Taux	Durée	Capital restant dû au 01/01/2020
Construction Groupe scolaire 4	DEXIA	09/2008	1.150.000 €	Fixe 5,25 %	31 ans	842.670,98 €
Equipements scolaires GS 4	CREDIT MUTUEL	09/2009	1.208.000 €	Fixe 3,90 %	20 ans	611.292,59 €
Maison médicale	CAISSE EPARGNE	04/2015	800.000 €	Fixe 2,18 %	15 ans	573.800 €
Capital total restant dû au 01/01/2020						2.027.763,57 €
Intérêts restant dû au 01/01/2020						701.185,92 €

Capacité de désendettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement sur la base n-1) : **3,33 années**

Annuités 2020 : 216.151,23 €
Dont capital 137.089,96 €
Dont intérêts 79.061,27 €

Fait à Villaz, le 10 mars 2020

Le Maire,



Christian MARTINOD